



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
Séance du 08 novembre 2019**

153, Rue Charles Nodier  
39570 QUINTIGNY

Tél : 03.84.85.06.98

Mail : [mairie.quintigny@orange.fr](mailto:mairie.quintigny@orange.fr)

**Présents :**

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Monique CLAVIER, et Nathalie FORTIN.  
Mrs Yves MOINE, Eric MOUREZ, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean Paul MARTIN, Marc LOUREAU, et Alban GENOUD dit DU CHENE.

**Absents excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Nathalie FORTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

**Modification ordre du jour réunion :**

Mr le Maire demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération « Etude de faisabilité des abords de la mairie »,

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

**APPROBATION :**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil du 04 octobre 2019.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

**POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :**

- Les travaux concernant l'éclairage public et Telecom sont désormais terminés ; les anciens fils aériens ont été enlevés. L'entreprise VIGILEC quant à elle, doit venir terminer la partie électrique.
- Concernant La Chapelle, le compteur est posé, l'installation a été contrôlée par le consuel, reste le raccordement au réseau.
- Une coupure d'électricité, sur l'ensemble du village est programmée le :  
**Mercredi 04 décembre 2019 de 8h30 à 11h30**  
afin de changer le transformateur situé sur la route de l'étoile.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 5 :**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de corriger le budget primitif 2019 et d'ouvrir les crédits suivants sur le compte 6745 :

- Prime de naissance donnée pour les bébés nés en 2019 :

<b>Articles</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCT</b>				
Cpte 022	60.00 €			
Cpte 6745		60.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>60.00 €</b>	<b>60.00 €</b>		

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

### **DECISION MODIFICATIVE N° 6 :**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de corriger le budget primitif 2019 et d'ouvrir les crédits suivants sur le compte 62878 :

– Suite à la prise de compétence du périscolaire par la communauté de communes au 01<sup>er</sup> janvier 2019, et en sachant que la CLECT ne prendra en compte cette compétence qu'au 01<sup>er</sup> janvier 2020, il se trouve que la commune de Quintigny a versé plus d'argent qu'il ne le fallait au SIVOS de L'Etoile. Par conséquent, nous ne payerons pas le 4<sup>ème</sup> trimestre. Suite aux économies réalisées avec ce nouveau mode de calcul, il a été décidé de payer une 3<sup>ème</sup> taxe d'assainissement en 2019 sur le chemin de la Feuillée :

<b>Articles</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCT</b>				
Cpte 62878		1 500.00 €		
Cpte 65548	1 500.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>		

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

Les deux contrats à durée déterminée de Mme Liliane MOUQUET et de Mr Luc CARBONNEAUX sont à renouveler avant le 01/01/2020.

Concernant Mme Pascale BOULAY, un avenant à son contrat à durée indéterminée est nécessaire pour passer de l'échelon 7 à l'échelon 8.

### **COMPETENCE PERISCOLAIRE :**

#### ➤ **METHODE DEROGATOIRE :**

Elle concerne l'investissement, le conseil municipal doit l'approuver par une délibération.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

➤ **APPROBATION DU RAPPORT FINAL DES CHARGES TRANSFEREES AU TITRE DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE :**

VOTE : Pour 0 – Contre 11 – Abstention 0

- Le conseil municipal déplore que la communauté de communes ne consulte pas suffisamment les communes adhérentes et impose le fait d'accepter certaines délibérations sans aucun choix possible.
- En ce qui concerne la fin du mandat, le délégué du SIVOS de L'Etoile restera en place, en revanche, après les prochaines élections, le nouveau délégué sera le délégué communautaire et éventuellement le délégué communautaire d'une autre commune.
- Une attention toute particulière :  
En 2020, ne pas omettre de revoir la clause de revoyure pour recalculer les frais du SIVOS de L'Etoile et de modifier la CLECT.

**VOIRIE :**

- Le chemin de Paradis est terminé.
- Au programme de la Communauté de Communes, la rue du Sedan pourrait être inscrite pour sa réfection, mais comme il existe une possibilité d'enfouir les réseaux secs et les eaux pluviales prochainement, il semble judicieux de repousser ces travaux.
- A la demande de Mr MONGENET, il est nécessaire de couper les trois chênes le long de la rue du Moulin, dans la mesure où toutes les feuilles tombent sur sa terrasse.  
Une corvée est programmée le samedi 21 décembre 2019 à 8h30.

**BOIS :**

- Mr COURVOISIER (Ruffey-sur-Seille) qui possède une parcelle de bois sur la route de Platenay demande l'autorisation pour passer sur le terrain communal pour enlever un frêne sec, l'autorisation lui est accordée.
- Affouage 2019-2020 , parcelle N°31 :
  - ✓ 7 affouagistes se sont inscrits,
  - ✓ 14 lots ont été réalisés,
  - ✓ Prix du feu à 40.00 €,
  - ✓ Possibilité d'obtenir deux feux par affouagiste,
  - ✓ Lots restants : ils seront vendus à des personnes extérieures au prix de 60.00 €.

VOTE : pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 20 novembre 2019 de 18h00 à 19h00 en mairie de Quintigny.

**REPAS FIN D'ANNEE :**

Il aura lieu le samedi 14 décembre 2019 à 12h00.

**ETUDE DE FAISABILITE DES ABORDS DE LA MAIRIE :**

Les élus souhaiteraient réorganiser l'ensemble de cet espace extérieur disponible d'une surface de 2500 m2 pour :

- ❖ Créer un espace de stockage suffisant, éventuellement relié au bâtiment existant, assurant en outre la fonction de buvette couverte,
- ❖ Continuer à exploiter le stationnement pour les diverses animations utilisant les chapiteaux,
- ❖ Agrémenter le parking pour lui donner plus de convivialité et de fonctionnalités en installant un mobilier urbain adapté : tables, bancs, jeux pour enfants ou terrain de hand/football/basket.

- La commune souhaite que le SIDEC réalise pour ce projet une étude de faisabilité, outil d'aide à la décision qui permet de cerner le programme de l'opération et de lui affecter une enveloppe financière prévisionnelle en tenant compte des subventions auxquelles il serait susceptible d'être éligible.(DETR et DST)
  - Cette étude intègre un levé topographique des lieux, l'élaboration d'un scénario chiffré et d'une esquisse de plan de financement. Ces prestations pourraient être assurées sous la forme de la mise à disposition de services, dont peut bénéficier la commune, comme membre adhérent au SIDEC. Hors champs concurrentiel, et hors champ TVA, cette formule juridique reste souple et permet de s'adapter à la volonté du maître d'ouvrage pendant toute la durée de la mission confiée.
  - Pour cette étude, le SIDEC demande la somme de 2 754.00 €. Il est bien évident que ce projet ne verra pas le jour avant les prochaines élections, en revanche, il permettra au futur conseil de ne pas perdre de temps pour éventuellement mettre ce projet à exécution.
- VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE » :**

RAS

**COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :**

RAS

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Sur le chemin de l'Hermaire, deux parcelles (de terre) d'environ 12 ares chacune vont être prochainement métrés par un géomètre dans le but de les vendre en terrain à construire. Cela nécessite une extension du réseau d'assainissement collectif qui sera réalisée par le S.I.E.A, à la charge de l'acheteur.
- Le réservoir situé rue de Paradis a été nettoyé par Mr Frédéric LAMY et Mr Jean-Bertrand BLANCHON.  
Le long du Sedan, la débroussailleuse a été passée par Mr Frédéric LAMY.
- La Commune est à la recherche d'un sapin pour Noël.

La séance est levée à 22h43

Vu pour être affiché le 13 novembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 13 novembre 2019

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance  
Nathalie FORTIN

Le Maire,  
Yves MOINE